

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 24 septembre 2026 à 19 heures 03, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 18 septembre 2026 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Pierre-Paul AUBERTIN, Jean-Luc GUENNEC, Garance GUILLAUME, Jérôme HAYS, Perrine LALEOUSE, Soazig LANCO,

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Mewen BAUCHY, Trestan BOYER, Bathilde CHABOCHE, Martine COLLIN, Patrick LE PELLETIER BOISSEAU, Marianne LE POETVIN, Olivier LOREC, Charles ROUSSETTE, Soïc SALAÛN, Thibault TARDIF, Béatrice TERRIEN, Emmanuelle TYREL DE POIX, Francis VILLADIER

Était excusée et avait donné pouvoir : Marie-Aude THOMAS à Mewen BAUCHY

Était non excusée : Noëlle BONNARD

Secrétaire de séance : Catherine BARBOTIN

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Quorum : **12**

Présents : **21**

Représenté : **1**

Votants : **22**

Délibération n° 078-26

COMMISSIONS : Modification de la composition des commissions municipales

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22 ;

Vu la délibération n° 025-26 du 30.03.26 portant création des commissions municipales et désignation de leurs membres ;

Considérant la demande de Mme Soïc SALAÛN de se retirer des commissions municipales « Environnement, littoral, biodiversité et adaptation du territoire » et « Prévention, santé publique et cohésion sociale » ;

Considérant la demande de Madame Garance GUILLAUME d'intégrer la commission municipale « Culture, Patrimoine, Vie associative et Communication » ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de modifier la composition des commissions municipales en cours de mandat ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De prendre acte du retrait de Mme Soïc SALAÛN des commissions municipales « Environnement, littoral, biodiversité et adaptation du territoire » et « Prévention, santé publique et cohésion sociale » ;
- D'approuver l'intégration de Madame Garance GUILLAUME au sein de la commission « Culture, Patrimoine, Vie associative et Communication » ;
- De modifier en conséquence la composition des commissions municipales telle qu'elle résulte des délibérations antérieures ;
- De charger Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

